Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20261005-2026_108-DE

République Française

Département FINISTERE

Mairie de CARHAIX-PLOUGUER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	29

Vote
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation
22 septembre 2026

N° de la délibération
2026-108

L'an 2026, le 28 septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Carhaix-Plouguer s'est réuni sous la présidence de Monsieur TROADEC Christian, Maire, en salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers municipaux le 22 septembre 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le 22 septembre 2026.

Présents (25) : M. Christian TROADEC, Maire,

Mmes : Anne-Marie KERDRAON, Hélène GUILLEMOT, Alexandra FRAYSSE, Isabelle LE LÉON, Izold GUEGAN, Marie HERVÉ, Émilie LUQUEL, Evelyne LE GUERN, Marie-Laure CLOAREC, Lenaïk JAUBERT, Julie DÉNÈS, Fabienne RICHARD, Valérie LUCAS

et MM : Paul BOUSSARD, , Hervé PHILIPPE, Serge COUTELLER, Anthony GAGNON, Sébastien GICQUEL, Patrice LE DU, Yann MANAC'H, Jean-Yves NICOLAS, Claude PRIGENT, Xavier PERCHEC, Pierre-Yves THOMAS

Absents ayant donné procuration (4) : Daniel COTTEN à Hervé PHILIPPE, Isabelle AUFFRET à Hélène GUILLEMOT, Catherine BOULANGER à Marie HERVÉ, Alan LE BUREL à Alexandra FRAYSSE

Absent : /

Le quorum est atteint.

A été nommée secrétaire : Isabelle LE LEON

Actes rendus exécutoires par :

- La publicité sur le site internet, à compter du 5 octobre 2026
- La transmission au contrôle de légalité le 5 octobre 2026

Règlement intérieur du conseil municipal

Rapporteur : Christian Troadec

Annexe projet reglement_interieur sept 2026-DEF

L'article L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que « dans les communes de 1000 habitants et plus, le Conseil Municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation ».
Le présent document a pour but de définir les règles de fonctionnement interne de notre assemblée pour toute la durée du mandat. Il vise à garantir le bon déroulement des débats, le respect du pluralisme démocratique et l'information des conseillers municipaux.

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le conseil municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20261005-2026_108-DE

réglementaires en vigueur. Certaines dispositions doivent impérativement figurer dans le règlement intérieur.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuvent les termes du projet de règlement intérieur joint à la présente note.**
- **Autorisent Monsieur le Maire à signer ledit règlement et à accomplir toutes les formalités de publicité nécessaires.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme :

A Carhaix-Plouguer, le 28 septembre 2026

Le Maire,

Christian TROADEC

MAIRIE DE CARHAIX - PLOUGUER
- 29270 -